

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la

Commission de surveillance de la Convention collective nationale de travail  
pour les hôtels, restaurants et cafés (CCNT)

pour l'année 2009

---

Table des matières

- I Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés du 6 juin 1998
- II Exécution de la Convention
- III Nombre d'établissements assujettis
- IV Commission paritaire de surveillance de la CCNT
- V Organes d'exécution - Commission de surveillance

## I

**Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés  
du 6 juin 1998**

---

A la fin 2008, la délégation de négociations est parvenue à trouver un terrain d'entente pour la nouvelle CCNT 2010.

Vu l'évolution de l'économie au printemps 2009, les partenaires de négociations ont cherché une solution permettant malgré tout d'introduire la nouvelle CCNT au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Tous les salaires ont été gelés au niveau de 2009 et les mesures salariales (art. 10, salaires minimums ; art. 11, salaires minimums des stagiaires et art. 12, 13<sup>e</sup> salaire) ne seront introduites qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les autres nouvelles dispositions entrent en vigueur comme prévu le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Ainsi, les partenaires sociaux ont pu informer leurs membres, et tous les organes concernés ont approuvé la nouvelle CCNT 2010 jusqu'à la fin juin, si bien qu'il a été possible de commencer le remaniement de la présentation de la CCNT.

Le 30 juin 2009 s'est déroulée une conférence de presse organisée par la société Weissgrund AG.

Le Conseil fédéral a prononcé la force obligatoire générale de la Convention le 11 décembre 2009.

## II

**Exécution de la Convention**

Les principales activités réalisées en 2009 ont été :

**1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution**

Cette année, les contributions aux frais d'exécution sont restées inchangées à Fr. 48.– par établissement et Fr. 48.– par collaboratrice et collaborateur.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

**2.) Renseignements juridiques téléphoniques**

26'260 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2009 (exercice précédent: 21'670). Il faut ajouter à ce nombre 8'550 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent: 7'240). Ce chiffre correspond à une moyenne d'environ 138 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 115). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 124 au total (exercice précédent: 155).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'407 en 2009 (exercice précédent: 3'006).

**3.) Site Internet [www.ccnt.ch](http://www.ccnt.ch)**

En 2009, notre site Internet a été visité en moyenne 818 fois par jour (exercice précédent: 668) avec un total de 24'293 pages consultées (exercice précédent: 18'680), ce qui correspond à 24'529 visites et 728'780 pages consultées par mois (exercice précédent: 560'450).

**4.) Contrôles par sondages****4.1.) Contrôles par sondages du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009**

2'000 établissements ont de nouveau été choisis de manière aléatoire pour les contrôles par sondages du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2009. Les points contrôlés ont été :

- salaires minimums des catégories I, II, III (comme lors des contrôles par sondages en 2006/2007)
- contrôle du temps de travail (comme lors des contrôles par sondages en 2006/2007)

et, de nouveau,

- respect du 13<sup>e</sup> salaire mensuel, conformément à l'art. 12 CCNT.

Le 31 mai 2009, les 2000 contrôles par sondages se sont terminés dans les délais, après le contrôle, en 2009, du solde de 497 établissements.

Récapitulation des résultats :

Tous les salaires minimums sont respectés dans 81.7% (exercice précédent : 84.5%) des établissements contrôlés et pour 92.6% (exercice précédent : 93.4%) de l'ensemble des rapports de travail contrôlés.

Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 68.6% (exercice précédent : 65.8%) des établissements.

Le 13<sup>e</sup> salaire est payé à 87.7% des ayants droit (exercice précédent : 88.9%).

Des contrôles subséquents seront effectués dans 1'154 établissements.

#### **4.2.) Contrôles par sondages du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 juin 2010**

Une nouvelle série de contrôles par sondages portant sur un nombre inchangé d'établissements a commencé avec un léger retard.

A la fin de l'année, 1'295 établissements avaient déjà été contrôlés au sujet des 3 points fixés, à savoir les salaires minimums, le 13<sup>e</sup> salaire et la tenue d'un contrôle du temps de travail.

#### **5.) Inspecteurs/trices**

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 409 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 453 nouvelles plaintes et de 46 datant de l'année précédente. Parallèlement, 31 dossiers ont été fermés en 2009 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'031 contrôles subséquents en 2009 (découlant de contrôles par sondages et de plaintes).

## III

**Nombre d'établissements assujettis**

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2009 était le suivant:

- Etablissements assujettis	27'520
- Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activité, parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc.:	790
- Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement:	600
L'office de contrôle a enregistré 7'285 mutations en cours d'année (changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis).	-.-
	_____
- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2009:	27'330
	=====

## IV

### Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 4 juin à Berne et le 27 novembre à Zurich).

Les affaires suivantes ont été traitées:

- Bilan et compte d'exploitation 2008
- Bilan intermédiaire au 30 juin 2009
- Attributions
- Budget 2010
- Rapport annuel 2008
- Résultats des contrôles par sondages de juin 2008 à mai 2009
- Litiges (peines conventionnelles)
- Décision de versement de contributions pour les cours de formation continue et de perfectionnement d'UNiA, en vertu de l'art. 35h CCNT

En 2009, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Aarberg, Bâle, Berne, Lucerne, Thörigen et Zurich. Une séance extraordinaire a eu lieu le 7 septembre 2009 à l'hôtel Montana, à Lucerne. Les thèmes traités ont été les travaux de communication de la société Weissgrund, le règlement sur le soutien à la formation et au perfectionnement au moyen de fonds de la CCNT et les communiqués de presse connexes.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes: questions financières (bilan et compte d'exploitation 2008, bilan intermédiaire au 30 juin 2009, attributions de fonds, budget 2010), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que:

- Convention entre le SECO et la Commission paritaire de surveillance de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Adieux à Eric Dubuis, ex-membre de longue date de la Commission de surveillance
- Commentaire de la CCNT
- Contrôle du temps de travail; solution de l'office de contrôle
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Credit-Management: bureaux de recouvrement de créances
- CCNT 2010
- Communiqué de presse au sujet des contrôles par sondages de juin 2008 à mai 2009
- CCNT 2010; proposition de règlement supplémentaire au règlement sur l'utilisation des contributions aux frais d'exécution de la CCNT
- Nouvelle Convention collective de travail pour le personnel temporaire (swissstaffing)
- Informations au sujet des statuts d'établissement saisonnier

- Subventions pour le concept de formation et de perfectionnement
- Différents concepts de formation et de perfectionnement
- Projet d'accès via l'Internet, pour les partenaires sociaux, aux décisions de la Commission de surveillance concernant les litiges et le statut d'établissement saisonnier
- Abolition du fonds de secours et transfert du solde dans le fonds d'exploitation
- Libre circulation des personnes/convention de prestations avec le SECO
- Barème des peines conventionnelles de la CCNT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010

ont complété l'ordre du jour des séances.

De plus, deux séances de deux jours ont été consacrées au remaniement et à l'adaptation du Commentaire de la CCNT.

## V

**Organes d'exécution de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés****Commission de surveillance****Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil.  
et lic. en droit

**Représentants  
d'hotelleriesuisse**

depuis le 4.6.200  
depuis le 27.11.2

Monsieur C. Casanova  
Monsieur M. Kaufmann, avocat  
Monsieur P. Thuner  
Monsieur R. Tischhauser

**Représentants de  
GastroSuisse**

Monsieur H. Jaisli, avocat  
Monsieur J. Müller-Tschirky  
Monsieur E. Bachmann  
Monsieur F. Haenni

**Représentants de SCA**

Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
Monsieur HP. Oettli

**Représentants de H&G Uni**

Monsieur E. Dubuis  
Monsieur U. Masshardt  
Monsieur J. Gonzalvez  
Monsieur B. Poma  
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Madame I. Lieberherr

**Représentants d'UNiA**

Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.  
Madame G. Hentsch

**Représentante de syna**

Madame M. Bertone

**Comité****Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil.  
et lic. en droit

**Vice-présidents**

Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Monsieur H. Jaisli, avocat

**Membres**



depuis le 1.1.200

Madame M. Bertone  
Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.  
Monsieur M. Kaufmann, avocat

### Délégation de révision

Monsieur M. Kaufmann, avocat  
Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.

### Secrétariat de la commission de surveillance

Madame Chr. Büchler

### Organe externe de révision

KPMG Fides Peat, Wirtschaftsprüfung, Bâle

### Office de contrôle de la Convention collective nationale de travail

	Directeur	Monsieur H. Moser
	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux
	Inspectrice	Madame A. Filippi
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy
	Inspecteur	Monsieur Q. Charmill
	Inspecteur	Monsieur M. Mächler
jusqu'au 28.02.2009		
	Inspecteur	Monsieur O. Bellasi
	Inspectrice	Madame J. Eisenlohr
jusqu'au 30.04.2009		
depuis le 16.2.2009	Inspectrice	Madame I. Steiner
depuis le 1.1.2	Inspectrice	Madame S. Louis
depuis le 1.6.2	Inspecteur	Monsieur P. Poggio
depuis le 15.2.2009	Assistante à l'inspection	Madame M. Bieri
jusqu'au 30.11.2009		
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury
	Service juridique	Madame L. Lanz
	Service juridique	Madame K. Monetti
jusqu'au 31.12.2009		
	Service juridique	Madame M. Stäuble
	Service juridique	Madame A. Rigger
depuis le 1.12.2009	Service juridique	Madame C. Bordin